

## COMMUNIQUÉ

21 juin 2017

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET CAMPE SUR SES CERTITUDES DÉPASSÉES**

Le conseil départemental du Loiret entame ce jeudi une session plénière placée sous le signe de la canicule. Le contraste est considérable avec la session de juin 2016 qui fit face aux inondations exceptionnelles frappant le Loiret. Dans les deux cas, cependant, il est indéniable que le climat de la planète nous joue des tours et que cela s'avère souvent dramatique.

Et pourtant, l'assemblée départementale n'y verra certainement aucune raison de remettre en cause ses priorités datant du siècle dernier. L'élément phare du projet de mandat reste plus que jamais le projet de déviation routière à Jargeau, lequel, avec près de 100 millions investis et 100 hectares de terres bétonnées, serait avant tout un gros coup de pouce donné à la pollution sous toutes ses formes. Au lieu d'amorcer localement une transition écologique désormais pilotée par le ministre Nicolas Hulot, le Loiret persiste à développer une économie basée sur les émissions de gaz à effet de serre et la destruction de l'environnement.

L'actualité politique démontre une grave crise de la démocratie représentative. Alors que nos concitoyens attendent aussi, à l'échelle locale, une plus grande cohérence des décisions pour préparer l'avenir, la prise de conscience des enjeux environnementaux ne pénètre toujours pas l'hémicycle départemental. C'est regrettable.

D'autres sujets, fort heureusement, sont abordés avec plus d'ouverture.

Le schéma de cohésion sociale qui doit être adopté va enfin combler un vide consternant depuis plusieurs années. Il propose de se recentrer sur le projet de vie de la personne et d'adopter une démarche de prévention. C'est une évolution majeure qui apparaît dans un renouveau du dialogue avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire. Cependant, comme le dit l'une des principales associations partie prenante : « si la contrainte budgétaire ne peut être ignorée, elle ne doit pas non plus conditionner les réflexions et les principes ». Ainsi, le manque de place dans des établissements adaptés, pour les personnes handicapées notamment, continue de créer d'énormes difficultés pour les Loirétains concernés. Les enfants mineurs et jeunes majeurs non accompagnés ne sont pas traités avec toute la dignité et l'efficacité que réclame leur situation. On nous répond que cela est coûteux. Mais les larges excédents budgétaires dégagés en 2016 et ceux programmés pour 2017 ne trouveraient-ils pas un meilleur usage dans l'action sociale ou éducative en faveur des Loirétains plutôt que d'aller soutenir une politique d'investissement à contre-sens du développement durable ?

Thierry Soler, conseiller départemental écologiste du Loiret

Tél : 06 82 95 09 01

[thierry.soler.loiret@orange.fr](mailto:thierry.soler.loiret@orange.fr)